



Rapport de la Commission ad hoc Chemins et ouvrages AF
sur le préavis municipal n° 5-2025

“Demande d'un crédit d'investissements de Chf 1'150'000.- pour la 1ère étape des travaux de réfection des chemins agricoles”

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers Collègues,

La Commission ad hoc Chemins et ouvrages AF, composée de Mmes Elisabeth Besse-Buhlmann, Martine Meldem et Ghislaine Zurcher et de MM. Philippe Buri, Jacky Bussy, Simon Pittet et Jean-Philippe Tardy, s'est réunie à deux reprises, en date du 15 et 24 avril 2025. Lors de cette dernière rencontre, Mme Martine Meldem, absente, est excusée.

Les membres ont pu examiner divers documents, l'étude préliminaire du bureau Mosini-Caviezel et l'expertise fédérale par la DGAV et lister quelques questions adressées ensuite à la Municipalité.

MM. Claude Dumauthioz et Claude-Alain Cavigioli ont rencontré la Commission le 24 avril 2025 et ont répondu à satisfaction à toutes les questions posées.

Il ressort de ces discussions que la réfection des chemins AF est aujourd'hui devenue nécessaire et justifie amplement de prévoir ces travaux prochainement.

Selon la carte présentée, les priorités des travaux sont marquées 1, 2 et 3. On sait déjà que les travaux se poursuivront certainement durant les prochaines législatures. Donc l'ordre de priorité devra régulièrement être réévalué.

La Commission a particulièrement relevé que la réfection du chemin 212 aurait aussi pu se poursuivre sur le chemin longeant la forêt en direction de la route de Ballens.

Toutefois, ce tracé ne peut entrer dans ce programme AF, il est en zone forestière et son entretien est géré par le Service des Forêts. Une demande de subventionnement est en cours et il sera probablement possible de profiter des prochains travaux pour effectuer aussi une rénovation de cette partie du chemin. Un préavis y-relatif sera soumis par la Municipalité le moment venu.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc Chemins et ouvrages AF vous demande de bien vouloir accepter le préavis 5-2025 "Demande d'un crédit d'investissements de Chf 1'150'000.- pour la 1ère étape des travaux de réfection des chemins agricoles".

Le Conseil communal de Hautemorges

- vu le préavis municipal 5-2025
- oui le rapport de la Commission des finances
- oui le rapport de la Commission ad hoc "Chemins et ouvrages AF"
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

- d'accorder un crédit d'investissement de chf 1'150'000.- pour la réfection de chemins agricoles
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions ou par les liquidités courantes

Hautemorges, le 27 avril 2025

La Présidente :

Elisabeth Besse-Buhlmann

Le rapporteur

Ghislaine Zurcher